

**Je trouve l'idée d'avoir un jardin en plein Paris formidable, mais je n'ai pas envie (ou pas le temps) de jardiner. Est-ce que je peux quand même appartenir à l'association**



Bien sûr. Il est possible d'adhérer sans choisir de parcelle et de venir au Jardin tout simplement pour le regarder. Il est également possible de soutenir le Jardin en faisant un don (association d'intérêt général). À partir de 30 €, ce don sera en partie déductible des impôts (remise d'un reçu fiscal). Vous pouvez interroger à ce sujet les membres du CA.

**Ai-je le droit de cueillir des fleurs ou des légumes**

Non. Ce jardin est avant tout un plaisir des yeux. Il recèle trop peu de fleurs ou de légumes pour que chaque adhérent puisse en rapporter chez lui. En revanche, nous organisons régulièrement – particulièrement les dimanches d'automne – des dégustations de nos produits.



**Petit historique du jardin**

En 1993, un plan prévoit la construction d'une tour sur le terrain de notre futur jardin partagé et la démolition des maisons qui le bordent. Les riverains créent alors l'Association Cité Leroy pour empêcher l'aboutissement de ce projet. Une lutte tenace, faite de pétitions, de démarches multiples, d'appels à toutes les solidarités associatives et individuelles aboutit, au bout de treize ans, à l'abandon du projet et à une nouvelle classification de l'espace Cité Leroy. Sur cette lancée, une nouvelle association, Leroy sème, voit le jour en 2003. Elle permet la création d'un jardin partagé avec l'appui de la Mairie du 20<sup>e</sup> arrondissement

et de la Ville de Paris. Les travaux d'aménagement du terrain débutent en juin 2005 et le jardin est ouvert en septembre de la même année. La signature officielle d'une convention entre la Ville de Paris et la présidente de l'association du Jardin partagé Leroy sème a lieu en janvier 2006. Le Jardin dépend donc de la Cellule Main Verte (Parcs et Jardins de la Ville de Paris) qui veille au respect d'une charte établie dans la convention et commune à tous les jardins partagés. L'inauguration du Jardin a lieu le 21 mai 2006.



**Pour nous contacter**

✉ MDA 20, Boîte 98, 1-3 rue Frédéric-Lemaître, 75020 Paris  
💻 [leroyseme@yahoo.fr](mailto:leroyseme@yahoo.fr)

juin 2008



septembre 2008



**Un jardin partagé, c'est quoi ?**

C'est un jardin de proximité animé par une association loi 1901 (c'est-à-dire à but non lucratif : nous ne vendons pas nos légumes et nos fleurs). Le nôtre s'appelle Jardin partagé Leroy sème. Nous avons signé une convention avec la Mairie de Paris : elle met à notre disposition le terrain pour y jardiner ; nous proposons des animations pédagogiques en rapport avec le jardin et ouvertes au public.



**Est-ce que ça veut dire que je peux faire pousser les fleurs que je veux dans un coin qui ne sera qu'à moi**

Non, le mot important ici, c'est partagé. Lorsque l'on devient adhérent, on est invité à choisir une parcelle. Plusieurs adhérents s'occupent d'une parcelle qui, chacune, a un coordinateur. Le choix des végétaux qui pousseront chaque année dans une parcelle se fait collectivement et par concertation. Les membres d'une parcelle apprennent à se connaître au fil des semaines et souvent jardinent ensemble.



**Quelles sortes de parcelles existe-t-il**

Elle sont actuellement au nombre de 10 : Secret sauvage, Potager et vignes, Aromatiques, Fleurs – Iris – Lavandes – Bacs, Entrée,